

Tracé LGV : 185 communes réclament des indemnisations

Publié le 22/09/2015 à 11h15 , modifié le 22/09/2015 à 15h46 par [Thomas Brosset](#)

Les communes réclament en justice des indemnisations à l'Etat des préjudices, subis par le tracé de la ligne. Charente et Charente-Maritime sont concernées



La Coordination interrégionale LGV sud Europe Atlantique et Bretagne Pays de La Loire demande à l'Etat d'indemniser les 185 communes traversées par la ligne. ©

Guillaume Bonnaud

Lors de sa réunion lundi à l'espace régional des Ruralies dans les Deux-Sèvres, la Coordination interrégionale LGV sud Europe Atlantique et Bretagne Pays de La Loire a confirmé ce qu'elle avait déjà évoqué en juin dernier : **elle demande à l'Etat d'indemniser les 185 communes traversées par la ligne pour les préjudices subis** : dévaluation du foncier, modification de la voirie, etc.

Et afin que l'action soit plus efficace, chaque commune introduira une **requête en référé**. Un avocat sera sollicité, un expert mandaté. Les communes de Charente sont les premières concernées par cette initiative. **En Charente-Maritime, cela concerne les communes de l'extrême-sud.**